



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 mars 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le mardi 29 mars 2022 à 20h30, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 22 mars 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien.

#### **PRESENTS :**

M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR  
M. TORCHUT - M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE - Mme NAFFRECHOUX  
M. BILLAUD - Mme BONNEAU - Mme BIGARD - Mme RICHARD

#### **ABSENTE / EXCUSEE :**

Mme BERNEDE

#### **SECRÉTAIRE :**

M. JUSTE

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2002 est approuvé à l'unanimité.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **N° 2022-13 - COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Receveur Municipal a communiqué le résultat du budget communal pour l'exercice 2021 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2021 et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2021 dégage un solde excédentaire net (hors reports 2020) de 15 736,17 € se répartissant ainsi :

Fonctionnement :	62 502,16 €
Investissement :	-46 765,99 €

Considérant que les écritures du Compte de Gestion :

- sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
- n'appellent ni observation, ni réserve dans la tenue des comptes

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Yves JANIN, Receveur Municipal de Périgny.

## N° 2022-14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-François FALCETTA pour assurer la présidence de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2021 lequel est conforme au compte de gestion présenté précédemment, et dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	878 485,83 €
Recettes réalisées	940 987,99 €
<b>Résultat du fonctionnement</b>	<b>62 502,16 €</b>
<i>Résultat reporté 2020</i>	55 399,74 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>117 901,90 €</b>

Investissement	2021
Dépenses mandatées	323 772,13 €
Recettes réalisées	277 006,14 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-46 765,99 €</b>
<i>Résultat reporté 2020</i>	265 474,92 €
<b>Solde d'exécution investissement</b>	<b>218 708,93 €</b>

Conformément à l'article L.2114 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête et adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021 à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

## N° 2022-15 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif de l'exercice 2021, adopté au cours de cette même séance, présente les résultats suivants :

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	878 485,83 €
Recettes réalisées	940 987,99 €
<b>Résultat du fonctionnement N</b>	<b>62 502,16 €</b>
<i>Résultat reporté N-1</i>	55 399,74 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>117 901,90 €</b>

Investissement	2021
Dépenses mandatées	323 772,13 €
Recettes réalisées	277 006,14 €
<b>Résultat d'investissement N</b>	<b>-46 765,99 €</b>
<i>Résultat reporté N-1</i>	265 474,92 €
<b>Solde d'exécution investissement</b>	<b>218 708,93 €</b>

Le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Besoin de financement investissement	2022
Solde d'exécution investissement	218 708,93 €
Restes à réaliser investissement - Dépenses	490 341,91 €
Restes à réaliser investissement - Recettes	368 452,84 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>96 819,86 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat	2021 vers 2022
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>117 901,90 €</b>
Affectation en réserve - Investissement (compte 1068)	53 700,00 €
Affectation en report - Fonctionnement (compte 002)	64 201,90 €
<b>Compte 001 - Investissement</b>	<b>218 708,93 €</b>

### N° 2022-16 - REHABILITATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS - AVENANTS N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Par délibération n° 2021-27 en date du 15 juillet 2021, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer le marché de travaux n° 2021-01 relatif à la réhabilitation d'équipements publics.

Au fil du chantier, certains travaux imprévus rendus nécessaires pour la bonne exécution de l'ouvrage ou en raison de circonstances imprévues, imposent des avenants au marché. Il est précisé que ces travaux ne constituent pas des modifications substantielles qui modifient la nature globale du marché. Plusieurs lots sont impactés :

#### Lot 1 - VRD - Entreprise SCOTPA

Suppression de l'aire de lavage et complément de canalisations autour de la remise 2.

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	49 471,36 €	9 894,27 €	59 365,63 €
Avenant n° 1	-2 865,00 €	-573,00 €	-3 438,00 €
Nouveau marché	<b>46 606,36 €</b>	<b>9 321,27 €</b>	<b>55 927,63 €</b>

#### Lot 2 - DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE - Entreprise DELTA CTP

Réfection du dallage de la remise 1 ; Suppression de travaux de démolition ; Ajout d'un muret d'encastrement de coffret électrique à la demande d'ENEDIS et élargissement du portail d'entrée.

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	111 078,19 €	22 215,64 €	133 293,83 €
Avenant n° 1	-15 195,28 €	-3 039,06 €	-18 234,34 €
Nouveau marché	<b>95 882,91 €</b>	<b>19 176,58 €</b>	<b>115 059,49 €</b>

#### Lot 6 - SERRURERIE - METALLERIE - Entreprise OCEAN & BOIS

Augmentation des prix unitaires liée à l'augmentation du prix de l'acier et suppression d'une imposte grillagée.

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	24 951,00 €	4 990,20 €	29 941,20 €
Avenant n° 1	1 088,10 €	217,62 €	1 305,72 €
Nouveau marché	<b>26 039,10 €</b>	<b>5 207,82 €</b>	<b>31 246,92 €</b>

**Lot 8 - CLOISONS-PLAFONDS - Entreprise MC MENUISERIE**

Modification du projet suite à des découvertes faites après démolitions.

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	19 401,35 €	3 880,27 €	23 281,62 €
Avenant n° 1	2,36 €	0,47 €	2,83 €
Nouveau marché	<b>19 403,71 €</b>	<b>3 880,74 €</b>	<b>23 284,45 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les propositions ainsi présentées,
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants n° 1 au marché avec les entreprises concernées et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

### N° 2022-17 - CREATION DE TROTTOIRS RUE DE LA RAGOTERIE RD 109 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

En vue de sécuriser la circulation des usagers, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'aménagement de trottoir en enrobé rue de la Ragoterie, le long de la RD 109. Ces travaux pourraient inclure la réfection de la placette devant le n° 11.

Le Syndicat Départemental de la Voirie a estimé le coût de cette opération comme suit :

Opérations	Montant HT	Montant TTC
Aménagement d'un trottoir	58 519,84 €	70 223,81 €
Réfection de la placette	2 895,21 €	3 474,25 €
<b>TOTAL :</b>	<b>61 415,05 €</b>	<b>73 698,06 €</b>

Ce projet est susceptible d'être soutenu par :

- l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- le Département, au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, (dépense plafonnée à 50 000 € HT),

Le plan de financement prévisionnel des travaux pourrait être le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Montant subventionnable	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Etat - DSIL</b> Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité	61 415,05 €	40 %	24 566 €
<b>Département</b> - Répartition du produit des amendes de police Sécurité routière	50 000,00 €	40 %	20 000 €
<b>Commune</b> de Saint-Vivien Autofinancement	61 415,05 €	27 %	16 849 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement de trottoir rue de la Ragoterie, le long de la RD 109, ainsi que la réfection de la placette ;
- **SOLLICITE** les subventions indiquées au plan de financement prévisionnel ;

- **INSCRIT** le projet dans le budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

### ZONE ARTISANALE - *Rapporteur : Mme DEMESTER*

Afin de sécuriser l'accès de la zone artisanale de la Grande Borde via la route départementale, l'organisation d'une réunion s'avère indispensable.

### ROND-POINT A L'ENTREE DE BOURG - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Les travaux devraient commencer au cours de l'automne 2022.

### LOGEMENT PARTAGE - *Rapporteur : Mme RICHARD*

L'aménagement du logement (peintures et équipement mobilier) se termine. Le logement pourra accueillir une famille de 2 personnes. L'office de l'Habitat en assurera la gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25 et arrêtée à cinq délibérations du n° 2022-13 au n° 2022-17. Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER

Géraldine SAGOT

Laurent MALGOIRES

Pascale LEYON

Christophe PRIEUR

André TORCHUT

Jean-François TOURNEUR

Jean-François FALCETTA

Loïck JUSTE

Corinne NAFFRECHOUX

Jean-Pierre BILLAUD

Delphine BONNEAU

Hélène BIGARD

Angèle RICHARD